

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016 à 20h30

### PRESENTS :

Laurent GRANDSIMON, Annie SAGNES, Jérôme LURIE, Marie-Rose HAURINE, Hervé MARCHAND, Laurent CAZAUX, Agnès DEMOURY, Alain LESCOULES, Jean-Bernard CARRERE, Séverine MAURIES-LAUBERTON, Elisabeth POURTET, Romain ESTRADE, Magalie SALIS.

### ABSENTS :

Florence MARQUE (procuration donnée à Mme Marie-Rose HAURINE)  
Jean-Claude LE BORGNE (procuration donnée à Mr Alain LESCOULES)

Bienvenue à tous à ce Conseil Municipal du 12 avril 2016.

Monsieur le Maire donne simultanément la liste des procurations.

Il excuse parallèlement l'absence de Mme Claire BENNASSAR, en arrêt de maladie jusqu'au mercredi. Donc, c'est Mme Françoise HEBRARD qui va assister ce conseil qui est essentiellement un conseil budgétaire.

Monsieur le Maire indique que la liste de présence est en train de circuler et si personne n'y voit d'inconvénient, Mme Annie SAGNES est désignée secrétaire de séance.

Il convient maintenant d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2016, qui a été distribué lors du dernier conseil municipal. Pour des raisons de préparations budgétaires, le compte-rendu du conseil du 16 mars 2016 ne sera distribué que dans les jours à venir. On en a déjà parlé lors de notre dernier conseil, nos comptes-rendus deviennent de plus en plus lourds à gérer et, avec les priorités budgétaires, nos services administratifs, on essayé de faire au mieux. Je vous remercie de votre patience, vis-à-vis de celui du 16 mars 2016, et je vous demande s'il y a des observations par rapport au compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2016.

Alain LESCOULES : Oui, moi, j'ai une observation à faire.

Je trouve que vous avez, vraiment à mon égard, été un peu loin, lors de la réunion du 17 février. Alors, est-ce que c'était parce que je n'étais pas là ? Peut-être ! Je trouve que vous êtes moins virulent d'ordinaire quand ma présence physique est autour de la table. Quand vous écrivez :

*« Comme vous le savez le conseil municipal du 11 février a du être annulé. Pour ma part je trouve déplorable, que du fait du comportement du chef de l'opposition, le conseil municipal de la commune de LUZ se transforme régulièrement en spectacle. Monsieur Alain LESCOULES s'installe dans la rancœur et le conflit permanent, et je ne comprends pas pourquoi les élus d'opposition le suivent dans cette direction. Le conseil municipal est une institution de la République, ce qui c'est passé le 11 février dernier, à cause d'une galette des rois, illustre un manque total de respect pour cette institution. »*

Je ne sais pas commenter cela, quand j'ai entendu, il y a quelques temps, qu'il fallait pacifier les conseils municipaux, et puis, que je vois régulièrement sur Facebook, des blogs, des réunions, systématiquement on s'en prend à ce qui c'est passé précédemment et en plus en colportant des choses qui sont tout à fait fausses, je trouve que cela va un peu loin. Nous, on n'est pas au spectacle quand on vient ici. On est des gens responsables quand on vient ici, on sait que notre position pèse pour 50% de la population du village et que, quelque part, si on a des remarques à faire, on se doit de les faire et c'est à ce titre que l'on est là. Alors après, si de temps en temps on manifeste une humeur un peu particulière, parce que l'on n'a pas reçu les documents, qui ne nous ont pas permis de pouvoir travailler correctement nos interventions, on le manifeste. Alors, vouloir résumer simplement que notre fuite est liée à une galette, c'est un peu se moquer du monde en général, parce que nous, la galette, on ne la considère pas comme un moment nul dans l'année, c'est aussi, le moment de rencontrer les administrés. Donc, vous faites état de ce qu'il y a eu des dates qui ont changées, pour le repas du 3<sup>ème</sup> Age et malheureusement on n'a pas été informé, on n'a pas pu être présents. On voulait le signaler aussi, parce que l'année précédente il y a beaucoup de gens qui disaient, ils ont boycotté ! Alors, on a signalé que ce n'était pas un boycott, que c'était simplement que l'on ne nous l'avait pas signalé. On nous a dit, l'année prochaine cela ne se renouvellera pas et cette année nouvelle ça c'est renouvelé.

Voilà, je crois que l'on est des gens adultes, on l'a montré, des gens qui ont le respect des institutions. Je n'ai pas de leçon à recevoir. Cela fait très longtemps que je pratique ce genre de chose et je pense que les gens qui sont autour de moi aussi. J'en profite pour les remercier, parce que quelque part vouloir les faire passer pour des « gens béni-oui-oui » à Alain LESCOULES, je trouve que c'est un

peu gros. J'ai vu qu'ils s'étaient défendus plus que correctement et cela me réjouit de voir que l'on peut partager avec des gens certaines choses et que ce n'est pas le leader qui leur impose comme c'est le cas dans votre équipe.

Le Maire :

Comme chaque conseil c'est une introduction qui était préparée, sans savoir si vous seriez là ou pas, donc, ce n'est pas parce que vous n'étiez pas là que ce commentaire a été fait. Il a été fait, maintenant qu'on le met en perspective, quelques jours après une sortie et une annulation du conseil municipal, sur un ton et dans une émotion qui était très bien dépeinte dans la façon dont j'ai écrit l'évènement. Je prends en compte vos remarques, un mois plus tard, pour dire que c'est exagéré, mais c'est comme cela que ça été vécu par les gens présents, les élus, par les gens dans le public. Cela c'est sur le fond, est-ce que sur la forme du compte-rendu il y a des remarques ?

Alain LESCOULES :

Sur le compte-rendu il n'y en a pas, après bon, on verra à l'occasion de la soirée il y aura certainement des remarques pertinentes et importantes qui viendront à point nommé.

Le Maire :

Je mets aux voix l'adoption du compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2016.

Contre : zéro - Abstentions : trois

Je vous remercie pour ce compte-rendu du 17 février 2016.

Comme pour le conseil précédent, ça va être un conseil principalement de comptes ; le précédent on a parlé de comptes administratifs et aujourd'hui nous allons avoir une présentation des comptes des budgets de la Ville de LUZ.

Tous budgets confondus, nous avons plus de 8 000 000 € de budget de fonctionnement à voir ce soir : 5 000 000 € au budget Principal, 2 000 000 € au budget des Thermes, 1 000 000 € dans les budgets Annexes et près de 11 000 000 € de budget d'investissement, pour un total de la commune de LUZ, tous budgets confondus, de 19 528 505 € et on va voir cela ce soir, budget par budget, ensembles.

Budgétairement nous sommes dans la continuité de notre politique qui vise principalement à préserver les services et l'emploi. C'est comme cela que l'on oriente notre budget malgré les baisses continues des dotations de l'Etat, c'est pour toutes les communes, et malgré le poids important de nos contributions aux organismes de regroupement.

Nous maintenons un budget principal équilibré, sans faire appel à la fiscalité, c'était essentiel.

Pour information, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat à la commune est passée de 645 000 € en 2013 à 406 000 € en 2016 ; c'est une baisse de 240 000 € en trois ans, et, pendant cette même période, le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) est passé de 41 000 € à 100 000 €. Nous avons au total un impact négatif, pour le fonctionnement de la commune, de 300 000 € en trois ans. Il a fallu pallier à cette baisse de nos capacités, dans nos budgets de fonctionnement.

Voilà pourquoi nous avons de plus en plus de mal à construire des budgets équilibrés. Ces deux dernières années c'était un poids important et c'est 90 000 € de plus cette année de baisse. Malgré cela, pour ce que nous appelons budgétairement les organismes de regroupement, nous maintenons 1 500 000 € pour le SIVOM de l'Ardiden, 282 000 € pour l'Office de Tourisme et 273 000 € pour la Maison de la Vallée.

Compte tenu de ces contraintes financières importantes, je l'ai dit lors du dernier conseil, nous avons construit un budget en gardant en tête plusieurs objectifs :

- Principalement le maintien de nos services, surtout les outils économiques de la vallée ;
- Le développement et la promotion de notre destination et de la continuité des animations et des petits travaux d'aménagement de l'espace ;
- Sur le plan des investissements le budget 2016, comme celui de 2015, reste principalement tourné vers les grands chantiers : la construction de la gendarmerie, les dépenses des opérations liées à la crue et cette année le pont sur la route départementale.

Nous sommes dans la continuité de nos engagements. J'ai dit l'année dernière, je le réitère au moment du vote du budget, notre marge de manœuvre en investissement est particulièrement limitée, restera très limitée encore pendant quelques années, d'autant plus que la commune fait d'énormes avances sur sa trésorerie pour des dossiers de plusieurs centaines de milliers d'euros. Je reviendrai, à la fin de la

présentation sur les différents budgets, sur les risques de trésorerie justement, que nous font courir les financements des différents grands chantiers que sont : l'Yse, la gendarmerie, les travaux concernant la crue et le pont de la route départementale en particulier.

Pour l'instant je vais passer la parole aux présentations des budgets. Je reviendrai sur l'aspect trésorerie et l'impact financier de ces budgets d'investissement qui sont assez lourds, en particulier celui de la commune et je laisserai Françoise nous présenter ses analyses sur les différents budgets annexes.

Comme toujours on va commencer par le budget des Thermes. Monsieur le Président si vous voulez dire deux mots sur le budget que Madame la Directrice va nous présenter.

## **1. BUDGETS PRIMITIFS 2016**

### **1) Budget de la REGIE des THERMES de LUZ**

Monsieur LURIE salue le travail de Chantal BOUSSAC et de Sylvie HECHES pour la préparation de ce budget. Il souligne la faible marge de manœuvre de l'établissement, travaille sur plusieurs leviers pour garantir une bonne saison thermale et augmenter les recettes de la remise en forme pendant la saison estivale. Sylvie HECHES va vous présenter un budget de rigueur qui nous permet d'équilibrer.

Je laisse la parole à Sylvie qui va vous expliquer cette construction budgétaire.

Sylvie HECHES : Je vais vous expliquer la construction budgétaire. Monsieur Jérôme LURIE vous a présenté la situation. On a examiné différentes hypothèses pour mettre ce budget en équilibre, vous avez la solution qui a été choisie. On a même envisagé à un moment d'amortir les biens immobiliers sur une durée plus longue mais cela n'a pas été possible comme c'est possible à Barèges du fait des circonstances exceptionnelles liées à la crue. Donc on est revenu à une hypothèse qui va se traduire par des charges supplémentaires pour la mairie sur la régie transport, mais j'y reviendrai toute à l'heure.

Sylvie HECHES présente chaque ligne du budget de fonctionnement, explique les conséquences budgétaires de la mise en place de la pompe à chaleur. Elle donne des détails sur les annonces, catalogues et insertions. Elle s'attarde ensuite sur les charges de personnel à la présentation de la nouvelle ligne d'indemnité pour la présidence des Thermes. S'instaure un long débat entre la majorité et l'opposition sur la légitimité de cette indemnité et sur la façon dont le changement de présidence se met en place.

→ 012 les charges de personnel : elles sont aujourd'hui à hauteur de 1 124 120 € à effectif égal. La différence avec l'année dernière qui était de 1 064 215 € c'est tout simplement que donc on avait un personnel en congé de maternité, quasiment toute l'année, avec une grossesse pathologique, arrêtée un peu avant et reculée après ; il y a une augmentation de la mutuelle pour la partie qui est obligatoire maintenant à l'employeur ; la formation continue également on est passé de 10 798 € à 15 650 € la aussi en ayant pas le choix ; donc, au résultat aujourd'hui, sur les charges de personnel il y a 59 905 € de plus, somme qui pèse énormément dans ce budget. Ces charges représentent aujourd'hui, je vais être gentille, 60% de nos recettes. Ce qui est une masse salariale bien trop importante, la plus part de nos voisins, on va dire, sont légèrement en-dessus de 50%, à l'exception de la Chaîne Thermale du Soleil qui gère son établissement comme un établissement privé qui est autour de 35%.

Sylvie HECHES reprend la suite des explications du budget primitif 2016 des Thermes

La section des recettes de fonctionnement lance le débat sur la clientèle, la façon de l'attirer et de la fidéliser, et surtout, la nécessité pour tous les acteurs économiques valléens de travailler ensemble.

Sylvie HECHES reprend le déploiement des recettes de fonctionnement.

→ Locations appartements : somme équivalente à l'année 2015

→ Remise en forme Hiver : moins 10 000 € (-4.4%) ; on a vendu 910 forfaits contre 1200 l'année précédente

→ Remise en forme l'Eté : pour équilibrer le budget une augmentation prévisionnelle de 10 000 € comme pour les cures ; avec une augmentation des tarifs, pas sur la balnéothérapie, mais sur les soins individuels.

→ Les amortissements des subventions et reprises provisions sont des écritures d'ordre quasi identiques pour 111 452 € au lieu de 108 590 € en 2015.

Soit un total général de dépenses et de recettes de **1 905 552 €**, avec l'excédent de fonctionnement reporté de 2015, pour la section de fonctionnement.

La section d'investissement appelle très peu de remarques.

Sur les recettes, principalement on retrouve les restes à réaliser (RAR) reportés tout simplement ; la subvention de la Région et la subvention de l'ADEME pour les travaux de la pompe à chaleur ; il reste un différentiel de 50 000 € non inscrit au budget. Madame Jeanine DUBIE est vivement remerciée pour l'aide qu'elle apporte à la collectivité, mais pour l'instant, elle n'a pas obtenue de réponse positive. Les amortissements des biens (265 255 €) et les opérations patrimoniales sont des écritures de transfert (62 120 €) de comptes à comptes.

Soit un total de recettes de **862 385 €**, avec l'excédent d'investissement reporté de 2015, pour la section d'investissement.

Monsieur Hervé MARCHAND explique les contraintes liées aux travaux du pont dit « Casino » sur la route départementale ont débutés, normalement pour une période de deux mois (livraison du pont 1<sup>ère</sup> semaine de juillet). En attendant, la navette fera le tour par le pont de « Pescadères » car le pont de « La Sarre » n'est autorisé que jusqu'à 3T500.

Le débat reprend autour de la table, Sylvie HECHES présente les spectacles et animations de la saison 2016 puis Monsieur LURIE prend la parole pour dire quelques mots de conclusion.

Jérôme LURIE : ces deux années passées auprès de l'équipe des Thermes m'ont permis de prendre conscience, que pour faire autant que certains en bas, nous ici, il faut faire deux fois, dix fois plus, que ce soit sur le service que l'on réserve aux personnes ; pour les curistes il faut faire dix fois plus ; notre pays c'est une richesse ; pour que les curistes aient envie de séjourner trois semaines, il faut se mettre à leur place ; Argelès est un établissement tout neuf ; nous on va fêter les 20 ans cette année de la grande rénovation. On a ces 20 ans d'usure du bâtiment ; on est en train de rattraper, d'engager des choses depuis 2 ans, les gens l'on remarqué : la piscine, sur la balnéo, les cabines de bain, sur l'entretien du bâtiment ; tous ces petits détails, objets de discussion au cours de ces deux années ; tout va se jouer sur des détails. Ensuite, effectivement, je laisse la place à Madame MARQUES pour la présidence, mais je vous l'ai dit, sur les Thermes je resterai largement impliqué ; je pense que je vais conserver la charge technique du bâtiment, mes relations avec vous, vous ne serez pas débarrassé de moi et je vais être largement impliqué auprès des techniciens ; comme il faut faire deux fois plus que les autres pour réussir, il y aura aussi deux élus pour travailler avec vous. Madame MARQUES a beaucoup de relationnel sur Lourdes, ce qui est mon point faible je l'avoue. Vous aurez deux élus pour travailler avec vous dans les années à venir. Je pense que c'est une richesse. Je resterai très impliqué pour cet établissement qui forme une grande épique. Dans le contexte actuel tous les efforts doivent être mis pour que cet établissement perdure.

Le Maire : merci Jérôme. Merci à tout le monde.

Alain LESCOULES : je voudrai remercier Sylvie pour la qualité de son travail qu'elle fait avec ses équipes. Je voudrai revenir sur les propos de Monsieur LURIE ; laisser passer que l'on a rien fait auparavant, je trouve que c'est un peu gros. Vous venez de dire que, à priori, tout ce fait maintenant qu'il ne sait rien fait avant. Moi je reste sur un constat, plus 427 cures entre 2005 et 2013 et moins 114 cures entre 2014 et 2015.

Le Maire : remercie Sylvie HECHES pour sa présentation du budget 2016.

On va sa tourner pour la présentation des différents budgets de la commune, projetés sur le mur à côté du tableau. Françoise vous restez sur les grands équilibres, merci. Vous pouvez poser les questions que vous souhaitez. La présentation va être : les équilibres, les déficits ou excédents reportés suite au vote des comptes de gestion. Françoise va commencer par le CCAS.

## **2) Budget annexe du C.C.A.S.**

Le budget primitif 2016 du CCAS ne comporte que la section de fonctionnement, il n'y a plus de section d'investissement. Le budget du CCAS est construit, comme depuis trois exercices, avec une subvention d'équilibre identique (23 300 €) du budget principal. Il est équilibré, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 32 059 €.

➔ En recettes de la section de fonctionnement, on trouve la subvention d'équilibre du budget principal pour 23 300 €, les libéralités reçues (dons) pour 2 900 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 2015 pour 5 859 € ; **soit un total général de recettes de 32 059 €.**

→ Pour les dépenses de la section de fonctionnement, sont présentées en détail celles liées aux fêtes de fin d'année, à savoir : le Noël de la Maison de Retraite, la distribution des colis aux personnes veuves et le Goûter du 3<sup>ème</sup> Age.

Le Maire : auquel vous êtes invités l'année prochaine.

Alain LESCOULES : avec plaisir.

→ Article 62878 : la prise en charge par le CCAS pour 15 100 € des forfaits ski de la saison d'hiver 2015-2016 pour les jeunes (-18ans)

→ Article 6574 : les subventions aux associations pour 1 000 € (Enseignement aux enfants malades 153 € ; Les Restos du cœur 500 € ; la Banque alimentaire 300 €)

→ Enfin l'article 6561 Secours d'urgence : un montant maximum de 8 099 € a été inscrit pour les aides sociales et de première urgence ; **soit un montant total général de dépenses de 32 059 €.**

Le Maire : est ce qu'il y a des questions sur le budget annexe du CCAS.

Le budget annexe du CCAS est voté à l'unanimité.

### 3) Budget annexe de la Régie de TRANSPORT

Le budget primitif 2016 de la Régie de Transport est équilibré, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 63 237 €.

⇒ Section de Fonctionnement : 46 575 €

⇒ Section d'Investissement : 16 662 €

En section d'investissement, dépenses, à l'article 2182 matériel de transport, un crédit de 16 662 € est consacré au renouvellement de l'équipement. Il est proposé cette année, en remplacement du BOXER, l'acquisition d'un minibus de 9 places. Cette dépense est couverte, en recettes d'investissement, par l'amortissement des biens pour 6 096 € (*3<sup>ème</sup> année d'amortissement de la navette 22 places et 1<sup>ère</sup> année d'amortissement du dispositif éthylotest*) et la reprise de l'excédent d'investissement de 2015 pour 10 566 € ; **soit un montant total de dépenses et de recettes de 16 662 € en section d'investissement.**

En section de fonctionnement, contrairement à l'exercice 2015, on constate une baisse importante des recettes 46 575 € au lieu de 74 861 € ; baisse qui s'explique par la diminution de la participation financière de la régie des Thermes, sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2015, pour l'utilisation de la navette 9 680 € au lieu de 35 680 € ; soit une réduction de 26 000 €. Pour les autres structures les montants sont pratiquement à l'identique. Pour information, le marché passé avec le Conseil Général pour 28 421 € HT par an est à renouveler en août 2017.

Les recettes de la section de fonctionnement n'évoluent pas, en contrepartie les charges de fonctionnement sont en augmentation, de part la réglementation (fréquentation contrôles techniques) et par le coût de fonctionnement du véhicule (assurance, carburant, pneus). Le BOXER doit être remplacé à l'automne 2016 ce qui a pour conséquence des dépenses de fonctionnement supplémentaires en assurances, carburant, sur le budget 2016. Pour compenser la baisse de la participation de la régie des Thermes au budget transport, il a été nécessaire de diminuer, du même montant de 26 000 € la charge de personnel affecté par la collectivité de rattachement ; soit 25 000 € en 2016 au lieu de 54 000 € en 2015. Avec la dotation aux amortissements des biens, écriture d'ordre de 6 096 €, **le montant total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 46 575 €.**

Alain LESCOULES : concernant la baisse des charges de personnel, l'employé de la Communauté de Communes du Pays Toy (CCPT) ne viendra plus.

Le Maire : déjà, il ne devait pas revenir, mais ce n'est pas que pour les charges de personnel. Il sera remplacé par un agent des services techniques (André DA SILVA). Cela fait deux mois que l'on a dit à la CCPT que l'on ne reprendra pas Monsieur ETCHEVERRY. L'équilibre des 26 000 € est indépendant de cela ; c'est le reversement du coût de la navette 2015 au budget de la régie de transport. L'effort supplémentaire est supporté par le budget principal, en recettes de fonctionnement, sur les mises à disposition de personnel aux budgets annexes.

En fin d'année, suivant l'activité de la régie des Thermes, il est réalisable de prendre une décision modificative (DM), sur le budget de la régie de Transport et sur le budget principal, pour abonder le poste charge de personnel. En effet, ces écritures comptables ne sont opérées qu'en fin d'exercice ; si le chiffre d'affaire 2016 de la régie des Thermes est excellent il sera possible, de faire un rattrapage de sa participation financière aux charges de fonctionnement du service, avant de clôturer l'exercice comptable de l'année 2016.

Le Maire : la facture pour la régie des Thermes est établie en fin d'année. C'est un aspect technique qui relie et associe le budget de la régie de Transport au budget Principal, avec la participation financière de la régie des Thermes.

Le Maire : est ce qu'il y a des questions sur le budget annexe de la Régie de Transport. N'ayant plus de question, le conseil municipal passe au vote du budget : 08 Pour – 07 Abstentions

#### 4) Budget annexe de la Microcentrale de l'YSE

Le budget primitif 2016 de la Microcentrale de l'YSE est voté, en équilibre à la section de fonctionnement, en suréquilibre à la section d'investissement, selon les montants ci-dessous :

⇒ Section de Fonctionnement :	941 578 € (dépenses/recettes)
⇒ Section d'Investissement :	2 089 235 € (dépenses)
	2 178 145 € (recettes) <u>soit</u> +88 910 €

En section d'investissement, c'est un budget, encore fortement impacté par les travaux de la crue de juin 2013, avec des restes à réaliser (RAR) très importants à savoir : 1 120 100 € en dépenses et 1 481 545 € en recettes. Sur cette même section, l'objectif est d'assurer sur le budget 2016, par des ressources propres, le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 696 600 €, montant incluant le remboursement en février 2016, d'un prêt à court terme de 692 000 €. Dans le cadre du budget 2015, une provision pour risques financiers de 246 000 € a été constituée. Sur le budget primitif 2016 une reprise de cette provision pour risques financiers est opérée.

La section d'investissement reprend en dépenses, le remboursement du capital des emprunts (696 600 €), les restes à réaliser des travaux liés à la crue (1 120 100 €), les amortissements des subventions (26 535 €) et la provision (246 000 €) ; **soit un montant total de dépenses de 2 089 235 € en section d'investissement.**

Montant garanti par des recettes de la section d'investissement, avec la reprise des subventions de la Région et de l'Etat liées aux travaux de la crue correspondant aux restes à réaliser (1 481 545 €), les amortissements des biens (43 941 €), la reprise de l'excédent d'investissement reporté de 2015 (298 528 €) et un virement complémentaire de la section de fonctionnement (354 131 €) ; **soit un montant total de recettes de 2 178 145 € en section d'investissement.**

Il convient d'anticiper le résultat de l'exercice 2016, avec un vraisemblable déficit de la section d'investissement de l'ordre de 265 000 € (le virement 354 131 € moins 88 910 € excédent recettes investissement) ; En effet, le virement de la section de fonctionnement, qui correspond à l'autofinancement, n'est qu'une prévision budgétaire qui n'est pas constaté par une écriture réelle en fin d'exercice.

Le compte administratif doit faire apparaître, en section d'investissement, le besoin de financement. Au moment du vote du compte administratif et du compte de gestion, le besoin de financement est couvert par une écriture comptable qui se nomme l'affectation du résultat.

En recettes de fonctionnement, on constate en 2015, par rapport aux années précédentes, une augmentation de la production de la microcentrale de l'YSE avec un chiffre d'affaire à hauteur de 651 769 €. Pour l'établissement du budget primitif 2016, il est proposé de rester prudent et d'inscrire une prévision à hauteur de 520 000 € qui pourra être abondée, par décision modificative, avant la fin de l'exercice, si le chiffre d'affaire est supérieur ;

Le Maire : pour indication sur les trois premiers mois de l'année est supérieure par rapport à l'année dernière, seulement le gros de la production se fait au printemps, de avril à juin ; c'est vraiment à la fin juin que l'on verra si on est sur une année correcte ou pas. Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 on a réalisé 30 000 € de plus par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Avec la production de la microcentrale, en recettes de fonctionnement, le budget comptabilise :

- Les amortissements des subventions pour 26 535 €
- La reprise de la provision pour risques financiers de 2015 pour 246 000 €
- La reprise de l'excédent de fonctionnement reporté de 2015 pour 149 043 €

**Soit un montant total de recettes de 941 578 € pour la section de fonctionnement.**

Par anticipation, sur le budget 2016, un crédit de 216 353 € va être inscrit à l'article 658 charges de gestion courante, pour assurer la couverture du déficit d'investissement prévisionnel de 2016. Avec une production 2016 prudente, la section de fonctionnement dégage un virement à la section d'investissement de 354 131 €.

En dépenses de fonctionnement les chapitres globalisés sont sensiblement comparables :

- La redevance à la CSVB est en augmentation car elle est calculée sur le chiffre d'affaire 2015, qui est plus élevé que les années précédentes soit 12 900 €
- Honoraires : frais d'avocat 1 500 € ; la collectivité est toujours en attente du remboursement par l'assurance ALBINGA de la somme de 150 000 € pour les pertes d'exploitation liées à la crue de juin 2013 (recette non inscrite au budget dans l'attente de décision).
- Autre personnel extérieur : la collectivité a signé avec l'Association des Pêcheurs Barégeois un avenant n°2 à la convention d'origine pour un versement de 4 000 € par an de 2016 à 2019.
- Article 672 Reversement excédent à la collectivité de rattachement : c'est une écriture qui s'effectue en fin d'année ; c'est le reversement au budget principal de l'excédent constaté entre les dépenses et les recettes de l'exercice en cours ; un montant provisoire de 200 000 € avait été inscrit ; il

a été abondé de 26 000 € pour compenser sur le budget principal, la perte de recettes en section de fonctionnement sur les mises à disposition du personnel des budgets annexes, principalement pour faire face à la baisse des charges de personnel sur le transfert du budget de la Régie de Transport.

→ La dotation aux amortissements des biens pour 43 941 €

→ Le virement à la section d'investissement pour 354 131 €

**Soit un montant total de dépenses de 941 578 € pour la section de fonctionnement.**

Le Maire : comme l'année dernière, on a fait un budget qui nous permet une bonne marge de manœuvre, c'est-à-dire, on a été peu ambitieux sur les recettes, très prudent avec les dépenses ; c'est un budget technique qui permet d'être sérieux, on en reparlera avec le budget principal.

Le budget annexe de la Microcentrale de l'YSE est voté à l'unanimité.

## 5) Budget annexe de la Régie de l'EAU

Le budget primitif 2016 de la Régie de l'EAU est équilibré, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 629 907 €.

⇒ Section de Fonctionnement : 222 316 €

⇒ Section d'Investissement : 407 591 €

Le budget qui vous est proposé est établi sans augmentation des tarifs, de la part communale (tarifs votés par délibération en début d'année 2016), avec une baisse de la redevance captage à 0.1207 au lieu de 0.2760 le m<sup>3</sup>. En effet, suite aux travaux de restructuration du réseau d'eau potable d'interconnexion avec Esquièze-Sère et Esterre, n'ayant pas pu faire le relevé des gros compteurs de captages Yer de Prat et Cap de Gros à la source, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a appliqué à la Commune de LUZ une redevance calculée selon un mode forfaitaire et non sur les m<sup>3</sup> réels. La collectivité a sollicité à nouveau l'application du forfait pour cette année.

Par courrier, en date du 05 avril 2016, l'Agence de l'Eau indique que, en l'absence du relevé des volumes prélevés, l'assiette prélevée retenue sera déterminée à partir des données historiques connues à l'Agence, à savoir la moyenne des trois dernières années soit 861 147 m<sup>3</sup> pour l'année 2015. La redevance qui sera facturée à la Commune de LUZ sera établie sur ce nombre de m<sup>3</sup> (861147 x 0.041 = 35 308 € au lieu de 15 346 € l'année dernière).

Le Maire : comme on a déjà voté les tarifs, la commune va contester ce courrier ; il y aura peut être dans les deux mois à venir une décision modificative à prendre, concernant le paiement de la redevance captage 2015 à l'Agence de l'Eau, par rapport à l'application du forfait qui est débattu. La discussion est en cours ; le budget ressemble beaucoup à celui de l'année dernière.

→ La section d'investissement reprend en dépenses les restes à réaliser (RAR) pour un montant de 361 181 € compris les travaux d'interconnexion pour 360 000 € ; on a reçu une première estimation du coût des travaux, à la charge de la Commune de LUZ, qui s'élève à 291 953.78 € HT avec la TVA à payer pour 157 012.00 €. A réception du titre de recettes à payer à la Commune d'Esquièze-Sère, une décision modificative devra être prise afin d'intégrer le montant des travaux dans l'inventaire communal dans le but de récupérer la TVA.

→ Budgétairement, il est prévu l'acquisition d'un nouveau logiciel de facturation (50% sur l'eau et 50% sur l'assainissement), l'acquisition de nouveaux compteurs pour des abonnés (30/divers abonnés et 14/opération de la gendarmerie) et l'achat de gros compteurs pour Cap de Gros Doumet Sia.

→ On retrouve les amortissements des subventions pour 4 360 € ; **soit un montant total de dépenses de 407 591 € pour la section d'investissement.**

En recettes la section d'investissement reprend :

→ Article 1068 l'affectation du résultat voté au moment du compte administratif pour 2 169 €

→ Les amortissements des biens (écriture d'ordre) pour 18 078 €

→ L'excédent d'investissement reporté de 2015 pour 359 011 € ; **soit un montant total de recettes de 407 591 € pour la section d'investissement.**

Les recettes de la section de fonctionnement sont calculées sur la base du nombre de m<sup>3</sup> facturés en 2015 soit 125 000 m<sup>3</sup>. Les montants sont à analogues à l'exception de la redevance captage où l'on tient compte de la baisse du tarif soit 15 000 € de moins de recettes. Une subvention totale de 8 995 € (Conseil Général et Agence de l'Eau) a été provisionnée pour l'étude d'un périmètre de captage. La reprise des amortissements des subventions (4 360 €), la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté de 2015 (39 360 €) **portent le montant total des recettes à 222 316 € pour la section de fonctionnement.**

Sur les chapitres globalisés, les dépenses de la section de fonctionnement, sont pratiquement équivalentes.

- Article 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement pour 18 800 € ; assurent le fonctionnement du service au quotidien et l'achat des fournitures pour les travaux en régie (nouveaux branchements)
  - Article 617 Etudes et recherches : mise en place d'un périmètre de captage 3 350 € (solde)
  - Article 6371 Redevance captage : montant forfaitaire de 15 100 € (un recours est effectué par la mairie pour l'application du forfait en 2015)
  - Article 701249 Redevance pollution : reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance pollution facturée aux abonnés
  - Article 6215 Personnel affecté : mise à disposition des agents pour l'établissement du budget (1mois), la facturation (3mois) le fonctionnement du service par un technicien (1an)
  - Le remboursement des intérêts de la dette 24 000 €
  - Les pertes sur créances irrécouvrables 1 000 € les titres annulés 2 500 €
  - La reprise des amortissements des biens (18 078 €) et le virement à la section d'investissement (28 333 €) ; **soit un montant total de dépenses de 222 316 € pour la section de fonctionnement.**
- Le Maire : est ce qu'il y a des questions sur le budget annexe de la Régie de l'EAU.  
Le budget annexe de la Régie de l'EAU est voté à l'unanimité.

## 6) Budget annexe de la Régie ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2016 de la Régie ASSAINISSEMENT est voté, en équilibre à la section de fonctionnement, en suréquilibre à la section d'investissement, selon les montants ci-dessous :

⇒ Section de Fonctionnement :	213 034 € (dépenses/recettes)
⇒ Section d'Investissement :	162 968 € (dépenses)
	172 579 € (recettes) <u>soit</u> +9 611 €

Même principe que le budget de l'Eau, c'est un budget qui est établi sans augmentation des tarifs (part communale). Ce budget comptabilise une subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux de la mini station du Pont Napoléon, travaux effectués en régie. Ce budget doit également intégrer les travaux réalisés par le SIVOM du Pays Toy à la STEP de LUZ.

Le Maire : le SIVOM du Pays Toy est porteur de la maîtrise d'œuvre des travaux de la STEP de LUZ et ses réseaux. Les travaux sont pratiquement subventionnés à 100 %. Il reste à charge le montant de la TVA pour la collectivité à hauteur de 75 000 €.

Les principales dépenses d'investissement sont :

- Le remboursement du capital des emprunts 27 000 €
- L'acquisition du logiciel de facturation 1 050 € (50% les budgets EAU / ASST)
- Acquisition matériel spécifique d'exploitation pour la STEP 5 000 € (pompe, motoréducteur)
- La prise en charge de la TVA des travaux réalisés par le SIVOM du Pays Toy pour 75 000 € ; le budget de l'assainissement est un budget hors taxe ; une décision modificative sera prise ultérieurement pour intégrer la totalité des travaux dans l'inventaire et par la même ainsi pouvoir récupérer la TVA.
- Les amortissements des subventions pour 3 562 €
- La reprise du déficit d'investissement reporté de 2015 pour 31 356 € ; **soit un montant total de dépenses de 162 968 e pour la section d'investissement ;**

Ses dépenses sont couvertes par des recettes d'investissement qui sont :

- Article 1068 Affectation du résultat pour 31 356 € voté avec le compte administratif 2015
- Une subvention de l'Agence de l'Eau pour les frais d'études d'une mini station à Sia 14 000 €
- Une subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux de la mini station du Pont Napoléon 10 000 €
- Une recette de 75 000 € correspondant au remboursement de la TVA après intégration des travaux réalisés par le SIVOM du Pays Toy.
- Les amortissements des biens pour 42 223 € ; **soit un montant total de recettes de 172 579 € pour la section d'investissement.**

Les recettes de la section de fonctionnement sont établies :

- Sur la base des m<sup>3</sup> facturés (119 582 m<sup>3</sup>) aux abonnés en 2015 ;
  - Pour les communes raccordées le montant attendu est inférieur à 2015 soit 32 000 € (-10 000€), montant calculée sur les dépenses réelles effectuées pour la STEP en 2015.
- Le Maire : il n'y a pas de baisse de volume, on leur fait payer un pourcentage sur nos frais réels ; c'est par ce que il y a eu une baisse des dépenses en 2015 qu'il y a une baisse de leur contribution en 2016.
- Sur le budget 2016 il a été réinscrit la prime pour épuration de 15 000 €
  - La reprise des amortissements des subventions pour 3 562 €



→ Enfin, la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté de 2015 pour 32 825 € ; **soit un montant total de recettes de 213 034 € pour la section de fonctionnement.**

Sur les chapitres globalisés, les dépenses de la section de fonctionnement, sont pratiquement équivalentes.

- Article 6061 Electricité : 16 000 € la collectivité a signé un nouveau contrat avec Alterna
- Article 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement pour 10 506 € ; crédit en baisse car les travaux en régie de la mini Step au Pont Napoléon sont achevés
- Sur ce chapitre globalisé les autres dépenses par articles sont récurrentes
- Article 706149 Redevance modernisation réseau : reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance facturée aux abonnés 28 100 €
- Article 6215 Personnel affecté : mise à disposition des agents pour l'établissement du budget (1mois), la facturation (3mois) le fonctionnement du service par un technicien (1an)
- Le remboursement des intérêts de la dette 4 500 €
- Les pertes sur créances irrécouvrables 1 000 € les titres annulés 2 500 €
- La reprise des amortissements des biens (42 223 €) ; **soit un montant total de dépenses de 213 034 € pour la section de fonctionnement**

Le Maire : est ce qu'il y a des questions sur le budget annexe de la Régie de l'ASSAINISSEMENT.

Le budget annexe de la Régie de l'ASSAINISSEMENT est voté à l'unanimité.

## 7) Budget Primitif PRINCIPAL

Le budget primitif PRINCIPAL 2016 de la Commune de LUZ est équilibré, en dépenses et en recettes, à la somme globale de 12 530 029 €.

⇒ Section de Fonctionnement :	5 170 242 €
⇒ Section d'Investissement :	7 359 787 €

Le Maire : l'année dernière on avait un budget d'investissement à hauteur de 6 621 196 €, mais on a réalisé qu'une partie de ces investissements. C'est pareil pour cette année, on programmé des investissements importants, mais pour des raisons « *de fractionnement dans le temps de la trésorerie* », tous les investissements ne seront pas réalisés sur l'exercice 2016. Ce sont des investissements importants pour lesquels la commune « immobilise » de la trésorerie fait des « avances » dans l'attente du versement des subventions.

### Section de Fonctionnement/Dépenses :

Sur les chapitres globalisés 011, 012 et 65, à l'exception du chapitre 014, on observe une baisse (108 606 €) sur l'ensemble de ces chapitres en 2016 (4 841 658 €) par rapport à 2015 (4 960 264 €).

#### → 011 Charges à caractère général

Toutes les dépenses de gestion courante sont analysées au plus juste ;

- ⇒ 60611/Eau et assainissement 15 000 € en augmentation ; la collectivité continue la mise en place des compteurs sur les bâtiments communaux (Forum, ateliers, maison des associations, Turon, stade Foot)
- ⇒ 60612/Electricité 120 000 € ; nouveaux contrats avec Alterna pour la mairie, la piscine, le forum
- ⇒ 60632/Fournitures, petits équipements : travaux en régie avec 2 chantiers programmés cette année avec CONCORDIA
- ⇒ 6067/Fournitures scolaires : cette année la subvention de fonctionnement à l'école maternelle est inscrite, 50% en subvention aux associations, et pour 50% en fournitures scolaires (la commune règlera directement les factures d'achat aux fournisseurs)
- ⇒ 6122/Crédit bail 2 506 € ; concerne le loyer trimestriel du photocopieur de la mairie (626.40x4trim)
- ⇒ 61522 et 61523 Entretien des bâtiments, voies et réseaux : à compter de 2017 la collectivité pourra récupérer le FCTVA sur ces postes, ainsi les articles sont subdivisés à cet effet. En accord avec Daniel BORDEROLLE, responsable des services techniques, les crédits pour l'entretien de la voirie sont diminués de 20 000 €. Le maximum des dépenses seront prises en section d'investissement.
- ⇒ 6226/Honoraires 15 000 € sont en augmentation (géomètre, vétérinaires, avocats ....)
- ⇒ 6227/Frais d'actes 10 000 € sont en augmentation (acte SANCHEZ/acte FORTINE/acte pour une servitude de passage au barrage filtrant/acte parcelle en haut du collège....)
- ⇒ 6261/Affranchissement 5 000 € en baisse, car nouveau contrat Affranchigo avec La Poste (le contrat avec NEOPOST a été arrêté/coût annuel de la machine 1 600 €)
- ⇒ 627/Services bancaires 2 000 € ; frais de dossiers des prêts Gendarmerie et autres

## → 012 Charges de personnel

⇒ 6218/Personnel extérieur : 39 700 €

- Régularisations 2015 : CDG65/1 mois remplacement Christelle en décembre ; congés payés ARRIUMERES ; entretien WC Office Tourisme Sabine LATAPIE
- Heures ALAE effectuées par les agents du J.Club (Valérie, Ingrid, Sarah)
- Mise à disposition personnel saisonnier Eté 2016 (BLOCH-ARRIUMERES)
- Suppression mise à disposition CCPT (Mr ETCHEVERRY remplacé par Mr DA SILVA)

⇒ 6411/Personnel Titulaire : 600 000 €

- Revalorisation de la valeur du point d'indice +0.6% au 01/07/2016
- Avancements d'échelons (CAP Mars 2016) et avancements de grades (promotion interne 3 agents) à la CAP de juin 2016
- Remplacement départs à la retraite (MOUHICA Hélène, GUILHEMTOY Pierre, TREY Serge, HEBRARD Françoise)

Le Maire : le remplacement du personnel technique qui part à la retraite est effectué en interne avec des agents recrutés préalablement en contrat aidé ; pour le remplacement de Françoise, avec l'assistance technique du CDG 65, un appel à candidature « statutairement » (mutation) a été lancé au niveau national.

- Disponibilité pour convenances personnelle (GUILLEMBET Bernard) pour 6 mois
- Augmentation des taux de cotisations salariales (URSSAF, Retraite)

⇒ 6413/Personnel non titulaire : 131 000 €

- 12 emplois saisonniers aux services techniques
- 06 emplois saisonniers à la piscine municipale
- Un crédit supplémentaire est ouvert pour le remplacement éventuel des agents titulaires absents

⇒ 64168/Emplois aidés : 100 400 €

- Contrat d'Avenir : 4 agents à temps complets (3 aux services techniques, 1 à la mairie)
- CAE-CUI : 4 agents à temps non complet (3 à l'entretien des locaux scolaires et bâtiments communaux 20h/Sem, 1 agent d'animation à mi-temps sur la commune et l'Office de Tourisme 30h/Sem)

⇒ 6336-6451-6453-6454/Cotisations patronales : sont calculées sur les bases salariales indiquées ci-dessus

## → 014 Atténuations de produits

⇒ 73923/Reversement FNGIR 294129 € Montant fixe depuis 3 ans notifié sur l'état 1259M de la fiscalité directe locale

⇒ 73925/Fonds de péréquation FPIC 112 000 € ; est en augmentation depuis 2012 (14 352 € au départ) soit une hausse de 97 648 € en quatre ans ; le montant de 2016 n'a pas encore été notifié à la collectivité ; le montant inscrit suit les indications au niveau national (+22%)

⇒ 7398/Reversement Taxe de Séjour 96 595 € la commune reverse au Conseil Général les 11<sup>ème</sup> de la facturation 2015 et reverse le solde à l'Office de Tourisme

## → 65 Autres charges de gestion courante

⇒ 6531/Indemnités Elus 79 000 €

⇒ 6553/Service incendie SDIS 91 586 € (idem 2015)

⇒ 6554/Contributions aux organismes de regroupement 1 998 030 € à savoir : CSVB (34 127 €) Office de Tourisme (195 377 €) SDE 65 (28 269 €) SIVOM de l'ARDIDEN (1 460 055 €) THERMES de BAREGES (6 000 €) Maison de la Vallée (273 900 €) Syndicat de Ramassage Scolaire (300 €)

⇒ 6558/Contributions obligatoires 35 000 € (cantine scolaire, charges scolaires, Lasariou)

⇒ 657362/Subvention d'équilibre au budget annexe du CCAS 23 300 €

⇒ 65738/Subvention aux organismes publics 10 500 € (participation commune véhicules électrique du Parc National)

⇒ 6574/Subventions aux associations 101 200 € (une liste détaillée des subventions attribuées est présentée)

⇒ 66111/Intérêts de la dette 143 000 € (-10 000 €)

⇒ 678/Charges exceptionnelles 52 000 € crédit inscrit pour la démolition de la maison LOPEZ avec les entreprises LBTP (26 567€) et SOGEP (24 900 €)

⇒ 6811/Dotations aux amortissements 12 244 €

⇒ 023/Virement à la section d'investissement 120 340 € en diminution par rapport à 2015 (533 833 €) qui englobait un remboursement d'assurance de 450 000 € suite à la crue de juin 2013.

**Soit un montant total de dépenses de 5 170 242 pour la section de fonctionnement.**

## **Section de Fonctionnement/Recettes :**

Sur les chapitres globalisés 013, 70, 73, 74 et 75, on observe également une baisse (86 856 €) sur l'ensemble de ces chapitres en 2016 (4 928 175 €) par rapport à 2015 (5 015 031 €).

### **→ 013 Atténuations de charges**

⇒ Il s'agit des remboursements sur rémunérations : l'assurance risques statutaires GRAS SAVOYE rembourse à la collectivité les absences des agents titulaires en arrêts maladie avec un délai de carence de 15 jours à chaque arrêt.

⇒ Il s'agit du remboursement par la CDC d'un congé de paternité de 11 jours (DAVID Fabrice)

⇒ Il s'agit des aides de l'Etat sur la rémunération des contrats aidés : remboursement de l'ASP sur les contrats d'Avenir et les contrats CAE-CUI

### **→ 70 Produits services**

⇒ 70631/Redevances à caractère sportif 35 000 € (entrées piscine)

⇒ 7067/Redevances servie scolaire 30 000 € (facturation de la cantine scolaire)

⇒ 70841/Mise à disposition du personnel aux budgets annexes 149 000 € ; la baisse de -26 000 € constatée synchronise la baisse de la charge de personnel affecté à la collectivité sur le budget annexe de la Régie de Transport, pour corriger la baisse de la contribution de la Régie des Thermes à ce même budget annexe.

⇒ 70878/Remboursement autres redevables 18 000 € ; il s'agit principalement du reversement des forfaits ski par la Régie de l'Ardiden qui était auparavant déduite du montant de la contribution annuelle.

### **→ 73 Impôts et taxes**

⇒ 73111/Contributions directes 2 856 369 € il s'agit du produit fiscal attendu (Etat 1259) nécessaire à l'équilibre du budget sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale. Les bases d'impositions des 4 taxes sont fixées par les services fiscaux. Les taux votés appliqués aux bases d'impositions assurent le produit fiscal attendu.

⇒ 73112/CVAE pour 94 212 € notifié par l'Etat 1259

⇒ 73114/IFER pour 148 976 € notifié par l'Etat 1259

⇒ 7343/Taxe sur les pylônes 36 000 €

⇒ 7351/Taxe sur l'électricité 26 700 €

⇒ 7362/Taxe de séjour 88 000 € estimation basée sur hiver 2014/2015 (38000) et été 2015 (50000)

⇒ 7381/Droits de mutation 40 000 €

### **→ 74 Dotations et participations**

⇒ 7411/Dotation forfaitaire (DGF) 406 603 € ; une baisse de 91 906 € entre 2015 et 2016 et un baisse générale en continue depuis 2010 (- 250 000 €)

⇒ 74121/Dotation de solidarité rurale 92 644 € (Bourg centre 71014€ et péréquation 21630€)

⇒ 74718/Participations de l'Etat 63 226 € ; rythmes scolaires (5000€) subvention musée église (1000€) remboursement démolition maison LOPEZ (57226 €)

⇒ 74748/Charges scolaires des communes 39 000 €

⇒ 7478/Prestation CAF 41 552 € pour 2015 (dernière année pour la commune de LUZ, compétence reprise par la CCPT)

⇒ 748314 à 74838/Allocations compensatrices de l'Etat 85 219 € une baisse de 15 052 € (notification Etat 1259)

### **→ 75 Autres produits de gestion courante**

⇒ 752/Revenu des immeubles 146 000 € ; loyers de la commune avec les logements saisonniers

⇒ 7561/Régie dotée de l'autonomie financière 226 000 € ; il s'agit du reversement de l'excédent entre les dépenses et les recettes du budget annexe de la Microcentrale de l'Yse, qui peut être abondé en fin d'année suivant le chiffre d'affaire réalisé sur la production

⇒ 757/Redevance versée par le Fermier 206 148 € ; il s'agit du loyer annuel de la centrale EJP (169458€), le Lasariou (35790€) et la gérance du Tennis (900€)

### **→ 76 Produits financiers**

⇒ 7621/Remboursements des intérêts des emprunts des budgets annexes 8 464 € (Eau/Asst/Thermes)

⇒ 76232/Remboursement des intérêts des emprunts pour les mises à disposition à la CCPT 18 397 € (Gymnase/Point Appui/J.CLUB)

⇒ 722 (042)/Travaux en régie 50 000 € ; comme l'année dernière la commune a fait appel à l'Association CONCORDIA pour la réalisation de deux chantiers de travaux

⇒ 7788/Produits exceptionnels 14 500 € ; remboursements des assurances (sinistres, recours sur travaux de la piscine)

⇒ 002/Excédent de fonctionnement reporté de 2015 : 150 700 €

**Soit un montant total de recettes de 5 170 242 € pour la section de fonctionnement.**

### **Section d'Investissement/Dépenses :**

Cette année encore, il n'y a pas de recul des dépenses d'équipement qui s'élèvent, avec les restes à réaliser de 2015, à la somme de 6 392 803 €, montant qui se décompose comme ci-dessous :

→ Chapitre 20/Subventions d'équipement pour 27 828 €

(Travaux d'enfouissement ou extension des réseaux SDE65, ORANGE.....)

→ Chapitre 21/Immobilisations corporelles pour 366 500 €

(Acquisitions diverses : terrains nus, réserves foncières, acquisition Les Charmilles, plantations, matériel et outillage divers, matériel informatique, matériel de transport, mobiliers, travaux sur les bâtiments communaux, travaux d'accessibilité Ecole/Trésorerie, travaux de voirie...)

→ Chapitre 23/Opérations d'équipement pour 5 305 875 €

(Constructions, travaux VRD divers : construction de la Gendarmerie, travaux suite à la crue, barrage filtrant)

→ Article 4581/Travaux pour compte de tiers pour 692 600 €

(Travaux de reconstruction des ponts « Casino » et « Villenave »)

Ensuite, on trouve les dépenses financières pour un montant total de 288 456 €, à savoir :

→ Chapitre 10/Dotations, fonds divers, réserves pour 21 456 €

(il s'agit du paiement du solde de la Taxe d'aménagement pour l'opération de construction de la gendarmerie)

→ Chapitre 16/Emprunts et dettes assimilées pour 267 000 €

(il s'agit du remboursement du capital des emprunts de l'état de la dette)

→ Chapitre 21 (040)/Opérations de transfert entre sections pour 50 000 € (Travaux en régie)

→ 001/Reprise du déficit d'investissement de 2015 pour 628 528 €

**Soit un montant total de dépenses de 7 359 787 € pour la section d'investissement.**

### **Section d'Investissement/Recettes :**

Pour financer ces dépenses d'équipement la collectivité a eu recours à l'emprunt pour 3 328 527 € dont 2 063 227 € sont des restes à réaliser de 2015 (emprunts CDC pour l'opération de la gendarmerie).

→ Emprunt prévisionnel de 330 300 € pour le programme de la gendarmerie dans l'attente de l'arbitrage sur le Fonds de soutien pour 355 215 €

→ Emprunt de 600 000 € (préfinancement dans l'attente du versement des subventions demandées en 2015) pour 300 000 € affecté au préfinancement de la TVA du barrage filtrant et 300 000 € pour les équipements divers (acquisitions)

→ Emprunt prévisionnel de 80 000 € pour l'acquisition de terrain (réserves foncières)

→ Emprunt prévisionnel complémentaire de 255 000 € pour les travaux du barrage filtrant dans l'attente des demandes de subventions

Les subventions d'investissement pour 3 145 084 € dont 285 809 € sont des restes à réaliser de 2015

→ Opération construction d'une nouvelle gendarmerie pour 691 760€

(il s'agit de la DETR 2015 (84 000 €/solde) et DETR 2016 (120 000 €) + Ministère de l'intérieur (487 760 €))

→ Opération liée aux travaux de la crue de juin 2013 pour 558 587 (Etat 80 %)

(RAR 2015 (263 129 €) complément 2016 p/Jardins Familiaux, Promenade du Bastan, Chemin Vieux, Av. St Sauveur, Fontaine place de l'Egalité pour un total de 295 458 €)

→ Opération du barrage filtrant pour 1 193 333 (subvention de l'Etat 80%) les 20% manquants ne sont toujours pas validés.

→ Article 4582/Travaux pour compte de tiers Reconstruction des ponts « Casino » « Villenave » pour 609 896 € (Etat 80% - DEPT 5% + TVA)

Ensuite, on trouve les recettes financières pour un montant total de 753 592 €, à savoir :

→ Chapitre 10/Dotations, fonds de réserves pour 202 306 €

(Il s'agit du FCTVA (187 306 €), la Taxe d'aménagement (15 000 €))

→ 1068/Affectation du résultat pour 517 747 €

(Délibération prise au moment du vote du compte administratif pour couvrir le déficit d'investissement et les RAR)

→ 165/Dépôts et cautionnements pour 4 000 €

(Caution remboursée à chaque départ des locataires)

→ 27/Autres immobilisations financières pour 28 539 €

(C'est le remboursement du capital des emprunts des budgets annexes 12 662 € et des mises à disposition à la CCPT 15 877 €)

→ 024/Produits de cessions d'immobilisations pour 1 000 € (une délibération technique sera prise au moment de la sortie d'inventaire du bien)

Enfin, les recettes d'ordre d'investissement pour 132 584 €

→ Chapitre 28/Amortissements des biens pour 12 244 €

→ 021/Virement de la section de fonctionnement pour 120 340 €

**Soit un montant total de recettes de 7 359 787 € pour la section d'investissement.**

Le Maire : est ce qu'il y a des questions sur le budget PRINCIPAL de la Commune. N'ayant plus de question, le conseil municipal passe au vote du budget : 08 Pour – 07 Contre

La présentation des Budgets Primitifs 2016 de la Commune de LUZ est achevée.

→ Sont votés en équilibre les budgets suivants : le budget Principal, le CCAS, la Régie de l'Eau et la Régie de Transport ;

→ Sont votés en suréquilibre, en section d'investissement, les budgets suivants : la Régie Assainissement, la Microcentrale de l'Yse et la Régie des Thermes ;

**Soit, tous budgets confondus :**

**un montant total de dépenses de ..... 19 360 212 €**

**un montant total de recettes de ..... 19 528 505 €**

BUDGETS	Section FONCTIONNEMENT		Section INVESTISSEMENT		TOTAL Général	TOTAL Général
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal	5 170 242	5 170 242	7 359 787	7 359 787	12 530 029	12 530 029
<i>Budgets annexes</i>						
C.C.A.S.	32 059	32 059	0	0	32 059	32 059
Régie Assainissement	213 034	213 034	162 968	172 579	376 002	385 613
Régie Eau	222 316	222 316	407 591	407 591	629 907	629 907
Microcentrale Yse	941 578	941 578	2 089 235	2 178 145	3 030 813	3 119 723
Régie de Transport	46 575	46 575	16 662	16 662	63 237	63 237
Régie des Thermes	1 905 552	1 905 552	792 613	862 385	2 698 165	2 767 937
<b>Totaux</b>	<b>8 531 356</b>	<b>8 531 356</b>	<b>10 828 856</b>	<b>10 997 149</b>	<b>19 360 212</b>	<b>19 528 505</b>

## 2. Vote des taux de la fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal doit, après avoir fixé le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget, voter les taux des impôts directs locaux qui, appliqués aux bases d'impositions permettront d'atteindre ce produit.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 (Etat de notification des taux d'imposition de 2016). Les bases d'impositions des quatre taxes sont fixées par les services fiscaux. Le produit fiscal attendu, **à taux constants**, s'élève à **2 854 982 €**.

La commission des finances, réunie en séance le 07/04/2016, pour l'établissement du budget primitif 2016, **propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2016, soit un produit fiscal attendu fixé à hauteur de 2 854 982 €**.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à délibérer sur le vote des taux d'imposition pour l'exercice 2016.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal

**CONSIDERANT**

la majorité des voix : **08 Pour (dont 1 Pouvoir)** et **07 Abstentions (dont 1 Pouvoir)** et **00 Contre**

**DECIDE** de fixer les taux des quatre taxes directes locales pour 2016 comme suit :

- Taux de la Taxe d'Habitation ----- **21.88 %**
- Taux de la Taxe Foncière (bâti) ----- **34.60 %**
- Taux de la Taxe Foncière (non bâti) ----- **93.80 %**
- C.F.E.)----- **38.42 %**

- **APPROUVE** et vote les taux comme indiqués ci-dessus,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer l'état 1259 de 2016.

### 3. Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent des services administratifs fait valoir ses droits à la retraite et propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, permanent, à temps complet (soit 35 heures hebdomadaire).

Le tableau des emplois sera ainsi modifié :

↳ Filière :	<b>Administrative</b>
↳ Cadre d'emplois :	<b>Adjoint Administratif Territorial</b>
↳ Grade :	<b>Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe</b>
↳ Durée hebdomadaire :	<b>35 heures</b>
	Ancien effectif ( <b>02</b> ) dont 1 à TNC 30/35 <sup>ème</sup>
	Nouvel effectif ( <b>03</b> ) dont 1 à TNC 30/35 <sup>ème</sup>

*Après avoir délibéré*, le Conseil Municipal,

**DECIDE à l'unanimité,**

**DE CREER** un poste **d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe**, permanent, à temps complet (soit 35 heures hebdomadaires).

**D'ADOPTER** en conséquence le nouveau tableau des effectifs.

### 4. Echange de terrain GOMEZ/COMMUNE / Délibération rectificative

Monsieur le Maire explique que dans la délibération du 12 août 2015 une erreur sur la propriété de la parcelle AA72 a été faite. En effet, celle-ci appartient à la Commune de Luz-Saint-Sauveur et non à Mr et Mme Gomez.

La parcelle **AA72**, propriété communale, est donc divisée de la façon suivante :

- La parcelle 88 reste propriété communale.
- La parcelle 89 devient propriété de Mr et Mme Gomez.
- La parcelle 87 reste propriété communale.

Les autres termes de la délibération du 12 août 2015 restent inchangés.

*Après avoir délibéré*, le Conseil Municipal,

**CONFIRME à l'unanimité,**

Par l'établissement de cette délibération la division de la parcelle AA72 telle que présentée ci-dessus.

### 5. ETE 2016 - Création emplois saisonniers

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que :

**CONSIDERANT** qu'en raison du surcroît de travail inhérent à la « saison touristique » il est indispensable de faire face et de prévoir : nettoyer la ville avec le plus grand soin, effectuer des

travaux de peinture et de maçonnerie, faire face à la surveillance et à l'entretien de la piscine, des terrains de tennis, des différents espaces verts et assurer le remplacement du personnel titulaire des services techniques en congé annuel.

Il y aurait lieu de créer différents emplois saisonniers (agents polyvalents, d'entretien, de surveillance et d'accueil du public), à temps complet, à raison de 35 heures par semaine et à temps non complet, à raison de 25 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose donc la création de 12 emplois pour les services techniques et 6 emplois saisonniers pour la piscine municipale, à savoir :

**➤ pour les Services Techniques :**

- ➔ 11 postes d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe – Echelle 3 de rémunération à TC
- ➔ 1 poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe – Echelle 4 de rémunération à TC

**11 postes d'une durée de 6 mois :**

- 1 Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe 7<sup>ème</sup> échelon (IB : 356 – IM : 332)
- 2 Adjoints Technique 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon (IB : 340 – IM : 321)
- 2 Adjoints Technique 2<sup>ème</sup> classe 2<sup>ème</sup> échelon (IB : 341 – IM : 322)
- 2 Adjoints Technique 2<sup>ème</sup> classe 3<sup>ème</sup> échelon (IB : 342 – IM : 323)
- 1 Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe 4<sup>ème</sup> échelon (IB : 343 – IM : 324)
- 2 Adjoints Technique 2<sup>ème</sup> classe 6<sup>ème</sup> échelon (IB : 348 – IM : 326)
- 1 Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe 8<sup>ème</sup> échelon (IB : 356 – IM : 332)

**1 poste d'une durée de 3 mois (renouvelable 3 mois) :**

- 1 Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe 7<sup>ème</sup> échelon (IB : 351 – IM : 328)

**➤ pour la Piscine Municipale :**

**2 postes à Temps Complet (selon le calendrier de l'Education Nationale)**

- 2 Educateurs des Activités Physiques et Sportives 7<sup>ème</sup> échelon (IB : 418 – IM : 371)

**4 postes à Temps Non Complet (25 heures par semaine) (selon le calendrier de l'Education Nationale)**

- 1 Aide Opérateur 2<sup>ème</sup> échelon (IB : 341 – IM : 322)
- 3 Aides Opérateur 1<sup>er</sup> échelon (IB : 340 – IM : 321)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** à l'unanimité,

**DE CREER** 18 postes d'emploi saisonniers

**FIXE** la rémunération des agents selon les grades et échelles comme indiqué ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les arrêtés de nomination.

**DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6413 du budget primitif 2016.

6. Régie des THERMES – Compte Epargne Temps

M. Jérôme LURIE, président de la Régie des Thermes, propose que 15 jours de Compte Epargne temps de Sylvie HECHES soient rémunérés sur le mois de mars 2016 selon le barème des agents territoriaux catégorie « A », soit 125 euros brut par jour.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE à l'unanimité,**

**D'AUTORISER** le règlement de 15 jours de Compte Epargne Temps à Madame Sylvie HECHES, selon le barème des agents territoriaux, catégorie A, soit 125 € brut par jour.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées par l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités ;

**Vu** les statuts du SDE 65 ratifiés par arrêté préfectoral, en date du 07 mai 2014 et notamment l'article 4-3 habilitant le SDE 65 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables et l'article 6 portant sur les modalités du transfert de cette compétence ;

**Vu** le projet de déploiement de bornes de recharge réparties sur l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées adopté par le comité syndical du SDE 65 en date du 19 décembre 2014 ;

**Vu** l'attribution, en date du 29 mai 2015, d'une participation du Programme d'investissements d'Avenir au projet de déploiement de bornes de recharge présenté par le SDE 65 dans le cadre de l'appel à projets « Infrastructures de recharge » et la notification par la convention de financement n°1582C0153 entre l'ADEME et le SDE 65 ;

**Vu** les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par le SDE 65 ;

**Vu** la délibération du SIVU d'Electricité en date du 11 décembre 2014 s'engageant à participer financièrement à la réalisation de cette opération et à transférer la compétence ;

**Considérant** que le SDE 65 souhaite engager en 2016 et 2017 un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent tel que présenté dans le projet de déploiement susvisé ;

**Considérant** que l'étude réalisée par le SDE 65 a fait ressortir le bien-fondé de l'installation de ce type d'équipement sur le territoire de la commune ;

*Après avoir délibéré*, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 65 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables ;

**ACCEPTE** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par le SDE 65, à savoir :

- Le SDE 65 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de 2 bornes de recharge ;
- La participation de la Commune est fixée forfaitairement à 2 000 € par borne à charge accélérée et à 1 000 € par borne à charge normale ;
- Le SDE 65 assure l'exploitation et la maintenance des bornes ;
- La Commune prend à sa charge le coût de l'électricité nécessaire au service ;
- Les autres charges d'exploitation et de maintenance sont assurées par le SDE 65 en 2016 et 2017 ; au-delà ces charges feront l'objet d'un règlement financier soumis à l'approbation du comité syndical, tenant compte des dépenses et des recettes du service, dans le cadre de l'établissement d'un budget annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

**S'ENGAGE** à verser au SDE 65, directement ou via la Communauté de Communes, la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation approuvés par la présente délibération.



**S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget principal et donne mandat au Maire pour régler les sommes dues au SDE 65.

**S'ENGAGE** à accorder en 2016 et 2017 la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité.

8. Acquisitions terrains nus (parcelles diverses)

Monsieur le Maire explique que Mme SARRATOU est venderesse des 3 parcelles n°AA8, B51, AE78 pour une superficie totale de 2154 m<sup>2</sup> au prix de 250 €. La parcelle AA8 est située sur le passage de la promenade du Bastan ; les 2 autres sont riveraines de la promenade Napoléon III.

- Monsieur le Maire propose donc l'achat par la Commune de ces 3 parcelles au prix de 250 €.
- Charge Maître Roca, notaire, de la rédaction de l'acte aux frais de la Commune.

*Après avoir délibéré*, le Conseil Municipal,

**DECIDE à l'unanimité,**

**DE PROCEDER** à l'acquisition des parcelles cadastrées AA8, B51 et AE78 de Madame Suzette SARRATOU pour un montant total de 250 €.

**DE DEMANDER** à Maître ROCA, notaire à Argelès-Gazost, de dresser l'acte d'acquisition, les frais étant à la charge de la Commune.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Monsieur le Maire explique que Monsieur BESSONNAT est vendeur des 2 parcelles n°AA7 et n°AA9 pour une superficie totale de 1208 m<sup>2</sup> au prix de 250 €. Ces 2 parcelles sont nécessaires au passage de la promenade des rives du Bastan.

- Monsieur le Maire propose donc l'achat par la Commune de ces 2 parcelles au prix de 250 €.
- Charge Maître Roca, notaire, de la rédaction de l'acte, au frais de la Commune.

*Après avoir délibéré*, le Conseil Municipal,

**DECIDE à l'unanimité,**

**DE PROCEDER** à l'acquisition des parcelles cadastrées AA7 et AA9 de Monsieur Serge BESSONNAT pour un montant total de 250 €.

**DE DEMANDER** à Maître ROCA, notaire à Argelès-Gazost, de dresser l'acte d'acquisition, les frais étant à la charge de la Commune.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

9. Questions diverses

M. Lescoules intervient concernant la direction de l'Office de Tourisme et de la Station de Ski.

M. le Maire évoque le projet de recrutement sur les deux outils.

M. le Maire présente les équilibres du BP de la Régie et du SIVOM de l'Ardiden pour l'année 2016 et présente le travail de rééchelonnement de la dette. Les chiffres des montants et méthode de la section d'investissement sont présentés.

M. le Maire évoque le dernier rendu du Bureau d'Etude au COPIL le 13 mai 2016. Quoi qu'il en soit, le SIVOM du Pays Toy étant fusionné avec la grande Com Com, la compétence Abattoir devient compétence intercommunautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Annie Sagnes présente les bons résultats du Cinéma pour l'année passée.

Romain Estrade amène le sujet sur l'office de tourisme, et de la gestion du personnel. Mme Sagnes explique que la dernière démarche de personnel est juste une non-reconduction de contrat aidé.

M. Lescoules évoque la dernière semaine de gestion de la Station du Ski et la commission de sécurité. M. le Maire explique la façon dont le Président de Régie a géré la suspension du Directeur et la gestion de la sécurité pour les derniers jours d'exploitation. Le débat s'engage sur les congés et les actions du Directeur au cours de la saison.

M. Marchand fait le point sur les travaux de la commune. En particulier les jardins communaux, le pont du Casino, celui de Villenave et le lit du gave. Travaux sur la nouvelle gendarmerie dans les délais.. objectif de fin de chantier début novembre.

Mme Pourtet évoque des problèmes de sécurité et de voirie au niveau du collège et sur la route des Astès.

M. le Maire remercie formellement Mme Françoise Hébrard pour son travail de préparation et pour la gestion de cette réunion du Conseil Municipal.

En conclusion.... Ce Conseil marque la présentation de notre troisième budget... Nous avons construit **un budget sérieux, qui vise à préserver les services et l'emploi**, sur tous nos outils économiques. Pour ce qui est du développement **nous voulons toujours maximiser l'impact de notre action sans augmenter les risques financiers portés par la commune.**

Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure du matin.

L'intégralité de l'enregistrement audio de la séance du Conseil municipal est consultable sur :

**Site internet :**

**[www.luz.org](http://www.luz.org)**

**Page :**

**Mairie**

**Onglet :**

**Vie municipale**

**Comptes-rendus des séances  
du Conseil Municipal**